
Invesco Funds

2-4 Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
Luxembourg

www.invesco.com

18 décembre 2023

Circulaire à l'attention des Actionnaires

IMPORTANT : la présente circulaire est importante et exige toute votre attention. Si vous avez la moindre question quant aux suites à lui donner, nous vous recommandons de consulter votre conseiller financier professionnel.

Sauf définition contraire, tous les termes commençant par une majuscule employés dans le présent document ont la même signification que dans le prospectus d'Invesco Funds, une SICAV de droit Luxembourgeois (la « SICAV ») et dans l'Annexe A (collectivement le « Prospectus »).

À propos des informations figurant dans la présente circulaire :

Les administrateurs de la SICAV (les « Administrateurs ») et la société de gestion de la SICAV (la « Société de gestion ») assument la responsabilité de l'exactitude des informations figurant dans la présente lettre. À la connaissance des Administrateurs et de la Société de gestion (qui ont pris toutes les mesures raisonnables pour s'en assurer), les informations figurant dans la présente lettre sont, à la date où elle a été rédigée, conformes à la réalité et n'omettent aucun élément susceptible d'avoir des répercussions sur la teneur de ces informations. Les Administrateurs en assument par conséquent l'entière responsabilité.

Invesco Funds est réglementé par la
Commission de surveillance du secteur financier
Administrateurs : Peter Carroll, Timothy Caverly, Andrea Mornato,
Rene Marston, Fergal Dempsey et Bernhard Langer

Constitué au Luxembourg sous le n° B-34457
N° TVA LU21722969

Cher Actionnaire,

Nous vous adressons la présente en votre qualité d'Actionnaire de la SICAV, en raison de plusieurs modifications décrites plus en détail ci-après, devant être incluses dans le Prospectus du 18 janvier 2024 (la « Date de prise d'effet »).

Si l'une des modifications énoncées ci-après ne répond pas à vos critères d'investissement, nous vous informons que vous pouvez, à tout moment, demander le rachat de vos actions des Compartiments sans frais de rachat. Ces rachats seront effectués conformément aux conditions et modalités visées dans le Prospectus.

Sauf mention contraire dans les présentes, tous les coûts liés aux modifications proposées ci-après seront à la charge de la Société de gestion.

A. Modification de l'objectif et la politique d'investissement du Compartiment Invesco Pacific Equity Fund

Il est proposé d'apporter diverses modifications au Compartiment Invesco Pacific Equity Fund à compter du 1^{er} février 2024, comme décrit ci-dessous.

A1. Modification de l'objectif et la politique d'investissement

Malgré une bonne performance, le Compartiment Invesco Pacific Equity Fund n'a pas réussi à attirer de nouveaux flux ces dernières années. Invesco a identifié qu'il conviendrait de repositionner le Compartiment Invesco Pacific Equity Fund. Le secteur « actions de la zone Asie-Pacifique (y compris le Japon) » est un secteur restreint dont la dynamique de flux est négative, tandis que le secteur « actions des marchés émergents » est l'un des trois premiers secteurs d'actions en termes d'actifs.

Compte tenu de ce qui précède, les Administrateurs estiment que le Compartiment Invesco Pacific Equity Fund sera plus avantageux pour les Actionnaires s'il investit dans une allocation plus diversifiée aux marchés émergents hors Chine, et qu'une stratégie axée sur les marchés émergents hors Chine présente un meilleur potentiel de croissance que la stratégie actuelle axée sur les actions de la zone Asie-Pacifique, car nous constatons de plus en plus que certains investisseurs préfèrent allouer séparément une part de leur actif à la Chine, car il s'agit d'un marché important et prédominant. À compter du 1^{er} février 2024, le Compartiment Invesco Pacific Equity Fund sera repositionné de sorte que son orientation géographique passera de la zone Asie-Pacifique à une allocation plus diversifiée aux marchés émergents (hors Chine).

Objectifs et politique d'investissement actuels et utilisation des instruments financiers dérivés	Nouveaux objectifs et nouvelle politique d'investissement et utilisation des instruments financiers dérivés au 1^{er} février 2024
<p>Le Compartiment vise à obtenir des plus-values à long terme.</p> <p>Le Compartiment cherche à atteindre son objectif en investissant principalement dans des actions et titres de fonds propres cotés de (i) sociétés ayant leur siège dans la zone Asie-Pacifique, (ii) sociétés ayant leur siège hors de cette zone, mais qui exercent leurs activités de façon prédominante dans la zone Asie-Pacifique, ou (iii) holdings dont les participations sont investies de façon prédominante dans des sociétés dont le siège se trouve dans la zone Asie-Pacifique.</p>	<p>Le Compartiment vise à obtenir des plus-values à long terme.</p> <p>Ce Compartiment cherche à atteindre son objectif en investissant principalement dans des titres de fonds propres ou actions cotés émis par (i) des sociétés dont le siège se trouve dans un pays émergent (hors Chine), (ii) des sociétés dont le siège se trouve dans un pays qui n'est pas un pays émergent (hors Chine) mais exerçant leurs activités principalement dans des pays émergents (hors Chine) ou (iii) des holdings dont les participations sont investies principalement dans des sociétés ayant leur siège dans un pays émergent (hors Chine).</p>

<p>Aux fins du Compartiment, la zone Asie-Pacifique est définie comme étant l'Asie du Sud-Est (y compris l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande), l'Asie de l'Est (y compris Taïwan, la Corée du Sud, Hong Kong et le Japon), la Chine continentale, l'Inde, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.</p> <p>Ce Compartiment peut exposer jusqu'à 10 % de sa VL à des actions A chinoises cotées sur les Bourses de Shanghai ou de Shenzhen, via Stock Connect.</p> <p>Le Compartiment pourra investir jusqu'à 30 % de sa VL dans des Instruments du Marché monétaire, des actions et des titres de fonds propres émis par des sociétés ne remplissant pas les critères ci-dessus mais qui devraient bénéficier de leurs liens commerciaux avec les pays d'Asie autres que ceux de la zone Asie-Pacifique et des titres de créance (y compris les obligations convertibles) émanant d'émetteurs de la région asiatique.</p> <p>Pour plus d'informations sur les critères ESG appliqués par le Compartiment, veuillez vous reporter à l'Annexe B du Prospectus, qui contient les informations précontractuelles du Compartiment relatives à l'Article 8 du SFDR.</p>	<p>Aux fins de ce Compartiment, le terme « pays émergents » correspond à la définition fournie à l'Annexe A (hors Chine) à la section « Informations générales sur les Compartiments ».</p> <p>Ce Compartiment peut investir jusqu'à un maximum de 30 % de sa VL dans des Instruments du Marché monétaire, dans des actions et dans des titres de fonds propres émis par des sociétés ou autres entités ne remplissant pas les critères ci-dessus.</p> <p>Pour plus d'informations sur les critères ESG appliqués par le Compartiment, veuillez vous reporter à l'Annexe B du Prospectus, qui contient les informations précontractuelles du Compartiment conformément à l'Article 8 du SFDR.</p>
---	--

Les coûts liés à un rééquilibrage des investissements sous-jacents du portefeuille sont raisonnablement estimés à 30 points de base (« pb ») en termes de VL du Compartiment Invesco Pacific Equity Fund, sur la base de la dynamique des marchés et de la composition du portefeuille au 2 octobre 2023. Le fondement de cette estimation est cohérent avec la méthodologie utilisée par la SICAV afin d'atténuer l'effet de dilution, comme décrit plus en détail dans la sous-section intitulée « Mécanisme de swing pricing » à la Section 6.2 du Prospectus. Ces frais seront supportés par le Compartiment Invesco Pacific Equity Fund, car il est estimé que ce repositionnement permettra aux investisseurs de bénéficier de produits au positionnement amélioré et d'opportunités accrues de croissance des actifs sous gestion.

L'attention des Actionnaires est attirée sur le fait qu'une partie importante de l'exercice de rééquilibrage sera effectuée à la date de prise d'effet, et que certaines opérations peuvent prendre plusieurs Jours ouvrables. L'exercice complet devrait prendre jusqu'à 5 Jours ouvrables. Par conséquent, il se peut que le Compartiment Invesco Pacific Equity Fund repositionné ne respecte pas entièrement son nouvel objectif et sa nouvelle politique d'investissement jusqu'au 8 février 2024. Bien qu'il soit prévu que l'ensemble du processus puisse être achevé dans un délai de 5 Jours ouvrables, il est possible que certains événements imprévus, tels qu'un manque de liquidité du marché, empêchent l'exécution de cette opération dans le délai précité. On s'attend néanmoins à ce que toute proportion non achevée dans les 5 Jours ouvrables soit négligeable.

A2. Modification du profil de l'investisseur type du Compartiment Invesco Pacific Equity Fund

À compter du 1^{er} février 2024, le profil de l'investisseur type sera mis à jour comme suit, conformément à la nouvelle stratégie axée sur les marchés émergents :

« Le Compartiment peut intéresser les investisseurs qui recherchent un rendement sur le long terme par le biais d'une exposition à un portefeuille concentré d'actions de sociétés des Marchés émergents, hors Chine, et qui sont disposés à accepter une volatilité élevée. »

Il faut en outre savoir que, dans certaines conditions de marché, les actions de sociétés des Marchés émergents peuvent subir une volatilité supérieure à la moyenne du marché (représentée par un portefeuille diversifié d'actions mondiales à forte capitalisation) pour des raisons, entre autres, d'instabilité politique et économique, ainsi que de concentration des participations. »

A3. Modification de l'indice de référence pour calculer l'exposition globale du Compartiment Invesco Pacific Equity Fund

À compter du 1^{er} février 2024, l'indice de référence utilisé pour calculer l'exposition globale du Compartiment Invesco Pacific Equity Fund passera de l'indice MSCI AC Asia Pacific à l'indice **MSCI EM ex China 10/40** pour être conforme à la stratégie d'investissement repositionnée.

A4. Modification de la dénomination du Compartiment Invesco Pacific Equity Fund

À compter du 1^{er} février 2024, veuillez noter que le Compartiment Invesco Pacific Equity Fund sera renommé **Invesco Emerging Markets ex-China Equity Fund** afin de refléter la nouvelle stratégie axée sur les marchés émergents hors Chine.

A5. Réduction de la commission de gestion du Compartiment Invesco Pacific Equity Fund

À compter du 1^{er} février 2024, la commission de gestion du Compartiment Invesco Pacific Equity Fund sera réduite comme suit :

Catégorie d'Actions	Commission de gestion existante	Nouvelle commission de gestion
A*	1,50 %	1,40 %
B*#	1,50 %	1,40 %
C	1,00 %	0,90 %
E*#	2,25 %	1,90 %
F*#	2,25 % (max)	1,90 % (max)
J*#	1,50 %	1,40 %
P/PI*#	0,75 % (max)	0,70 % (max)
R*#	1,50 %	1,40 %
S*#	0,75 %	0,70 %
T/TI*#	0,75 % (max)	0,70 % (max)
Z	0,75 %	0,70 %

Afin de lever toute ambiguïté, la commission de gestion des Catégories d'actions « I » n'a subi aucune modification, car ces Catégories d'actions ne supportent pas de commission de gestion.

Les modifications ci-dessus ne sont pas matériellement préjudiciables aux droits ou intérêts des investisseurs existants du Compartiment Invesco Pacific Equity Fund. Sauf mention contraire ci-dessus et dans les autres sections du présent avis, le fonctionnement et/ou la manière dont le Compartiment Invesco Pacific Equity Fund est géré n'ont subi aucune modification et il n'y a pas d'autre effet sur les investisseurs existants. En outre, le niveau de la commission ou des frais de gestion du Compartiment Invesco Pacific Equity Fund ne subiront aucune modification après la mise en œuvre des modifications susmentionnées.

L'une des modifications ci-dessus ne correspond pas à vos critères d'investissement ?

*Ces Catégories d'Actions ne sont pas autorisées en Belgique.

Ces Catégories d'Actions ne sont pas autorisées en France.

Outre la capacité à demander le rachat gratuit de leurs actions, tel que mentionné ci-dessus, les Actionnaires peuvent également choisir de procéder à un échange en dehors du Compartiment Invesco Pacific Equity Fund, sous réserve que ces demandes nous parviennent avant le 1^{er} février 2024, au profit d'un autre Compartiment de la SICAV (sous réserve des montants minimums d'investissement, tels que précisés dans le Prospectus, et de l'autorisation dudit Compartiment à la vente dans la juridiction qui vous concerne). La conversion aura lieu conformément aux conditions du Prospectus, mais aucune commission de conversion ne sera imposée pour une telle conversion¹. Avant de prendre la décision d'investir dans un autre Compartiment, vous devez tout d'abord vous reporter au Prospectus et aux risques y afférents.

B. Modification de l'indice de référence utilisé à des fins de comparaison uniquement pour les Compartiments Invesco Balanced-Risk Allocation Fund et Invesco Balanced-Risk Select Fund

À compter du 1^{er} décembre 2023, l'indice de référence utilisé à des fins de comparaison uniquement pour les Compartiments Invesco Balanced-Risk Allocation Fund et Invesco Balanced-Risk Select Fund a été modifié comme suit :

Indice de référence actuel	Nouvel indice de référence
50 % FTSE German Government Bond 10 Years+ Index (Total Return), 25 % MSCI World Index EUR-Hedged (Net Total Return) et 25 % S&P Goldman Sachs Commodity Index EUR-Hedged (Total Return)	50 % Bloomberg Germany Govt. Over 10 Year Index (Total Return), 25 % MSCI World Index EUR-Hedged (Net Total Return) et 25 % S&P Goldman Sachs Commodity Index EUR-Hedged (Total Return)

Il est estimé que le nouvel indice de référence ci-dessus offrira une alternative avantageuse tout en constituant un substitut approprié en tant que comparateur à des fins de commercialisation pour les Compartiments Invesco Balanced-Risk Allocation Fund et Invesco Balanced-Risk Select Fund.

C. Modification de l'objectif et la politique d'investissement du Compartiment Invesco Emerging Markets Equity Fund

À compter de la Date de prise d'effet, la limite de China Stock Connect pour le Compartiment Invesco Emerging Markets Equity Fund passera de 10 % à une nouvelle limite supérieure de **20 %** en raison de l'inclusion croissante des Actions A chinoises au sein des marchés émergents et des indices asiatiques.

Cette augmentation vise à offrir une plus grande flexibilité d'investissement au Compartiment Invesco Emerging Markets Equity Fund.

¹ Bien que nous n'imposons aucune commission au titre de vos instructions de conversion/rachat, votre banque, votre distributeur ou votre conseiller financier peut vous facturer des commissions de conversion/rachat et/ou de transaction. Nous vous conseillons de contacter votre banque, votre distributeur ou votre conseiller financier si vous avez des questions à ce sujet.

Ces modifications ne sont pas destinées à avoir un impact significatif sur le profil de risque du Compartiment Invesco Emerging Markets Equity Fund.

D. Modification de l'objectif et la politique d'investissement du Compartiment Invesco Global High Yield Short Term Bond Fund

À compter de la Date de prise d'effet, les Administrateurs ont décidé de fournir au Gestionnaire d'investissement du Compartiment Invesco Global High Yield Short Term Bond Fund la possibilité d'investir dans des indices de prêts autorisés par le biais de swaps (jusqu'à 20 % de sa VL). Le style de gestion du Compartiment Invesco Global High Yield Short Term Bond Fund restera inchangé.

La capacité d'investir dans des indices de prêts autorisés par le biais de swaps ne devrait pas modifier de manière significative l'allocation d'actifs du Compartiment Invesco Global High Yield Short Term Bond Fund et son profil de risque.

E. Clarification de l'objectif et la politique d'investissement du Compartiment Invesco Global Investment Grade Corporate Bond Fund

À compter de la Date de prise d'effet, l'objectif et la politique d'investissement du Compartiment Invesco Global Investment Grade Corporate Bond Fund seront clarifiés pour indiquer que le Compartiment peut investir jusqu'à 20 % de sa VL dans des obligations d'entreprises de qualité inférieure à « investment grade » ou des obligations d'entreprises non notées.

Cette clarification a pour but de refléter plus clairement l'objectif principal de la stratégie, qui est axée sur les obligations d'entreprises de qualité « investment grade ».

Cette modification n'a aucun impact sur le processus ou la stratégie d'investissement du Compartiment Invesco Global Investment Grade Corporate Bond Fund et ne devrait pas avoir un impact significatif sur le profil de risque du Compartiment.

F. Modification de la mise en œuvre du processus d'investissement du Compartiment Invesco Global Equity Income Advantage Fund

À compter de la Date de prise d'effet, la mise en œuvre de la stratégie d'investissement du Compartiment Invesco Global Equity Income Advantage Fund sera modifiée afin de réduire l'exposition aux obligations indexées sur actions (« ELN ») de 50 % à un maximum de 10 %. La réduction proposée entraînera une réduction du risque de contrepartie global du Compartiment.

En raison de la réduction du pourcentage d'ELN au sein de la stratégie, l'allocation en titres physiques du Compartiment Invesco Global Equity Income Advantage Fund augmentera proportionnellement.

En outre, à partir de la Date de prise d'effet, le Compartiment Invesco Global Equity Income Advantage Fund sera conforme à l'Article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). Au moins 70 % des investissements du Compartiment Invesco Global Equity Income Advantage Fund seront alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales promues, mais le Compartiment ne réalisera pas d'investissements durables. Cette proportion d'actions du Compartiment Invesco Global Equity Income Advantage Fund promouvra les caractéristiques environnementales liées à l'utilisation des ressources naturelles et à la pollution (par exemple, en excluant [au-dessus d'un certain seuil] les sociétés impliquées dans la production et la génération de combustibles fossiles, de charbon thermique, de pétrole et de gaz). Il promeut également les caractéristiques sociales liées aux droits de l'homme (en excluant les sociétés qui enfreignent l'un des principes du Pacte mondial des Nations unies, sur la base de données tierces et de l'analyse et de la recherche exclusives du Gestionnaire d'investissement) et en excluant les émetteurs impliqués dans des activités controversées, y compris (mais sans s'y limiter) la fabrication ou la vente d'armes conventionnelles ou la production et la distribution de tabac (au-dessus d'un certain seuil).

Les caractéristiques sociales sont prises en compte en excluant les sociétés ayant des comportements commerciaux controversés.

Enfin, le Compartiment Invesco Global Equity Income Advantage Fund ne comprend que des émetteurs dont le score MSCI ESG se situe dans les 85 % les plus élevés en fonction de la région et du secteur.

Cette modification ne devrait pas avoir un impact significatif sur le profil de risque du Compartiment Invesco Global Equity Income Advantage Fund.

Les informations précontractuelles relatives au Compartiment Invesco Global Equity Income Advantage Fund seront ajoutées à l'Annexe B du Prospectus et les informations en matière de durabilité seront également publiées en conséquence et disponibles sur le site Internet www.invesco.eu. Veuillez sélectionner votre pays et votre profil d'investisseur pour pouvoir accéder aux pages produit des Compartiments ou à la rubrique « Documentation légale » du menu « Documentation », où vous trouverez le document d'informations en matière de durabilité, notamment le résumé des caractéristiques environnementales et/ou sociales que le Compartiment Invesco Global Equity Income Advantage Fund promeut dans votre langue.

Les coûts liés à un rééquilibrage des investissements sous-jacents du portefeuille seront minimes. Les Actionnaires sont priés de noter qu'il est probable que tout rééquilibrage prenne plus de 30 jours. La principale raison de ce décalage est que l'exposition aux ELN arrive à échéance quotidiennement, chaque ELN ayant une échéance pouvant aller jusqu'à 30 jours. Par conséquent, la réduction quotidienne de l'exposition aux ELN s'accompagnera d'une augmentation proportionnelle de l'exposition aux actions. Ainsi, le Compartiment Invesco Global Equity Income Advantage Fund peut ne pas se conformer entièrement aux caractéristiques environnementales et sociales promues jusqu'au 18 février 2024. Bien qu'il soit prévu que l'ensemble du processus puisse être achevé dans un délai de 30 jours, il est possible que certains événements imprévus, tels qu'un manque de liquidité du marché, empêchent l'exécution de cette opération dans le délai précité. On s'attend néanmoins à ce que toute proportion non achevée dans les 30 jours soit négligeable.

G. Modification de l'objectif et la politique d'investissement et mise à jour des informations précontractuelles du Compartiment Invesco Sustainable Global Income Fund (Annexe B du Prospectus)

À compter de la Date de prise d'effet, l'objectif et la politique d'investissement seront modifiés afin de préciser que la dette souveraine utilisée à des fins de gestion de la duration et de la liquidité peut ne pas être considérée comme un investissement durable dans le cas où certains gouvernements seraient rétrogradés d'un point de vue environnemental.

Les informations précontractuelles ainsi que les informations en matière de durabilité seront mises à jour en conséquence pour refléter la modification ci-dessus.

La modification ci-dessus ne changera pas la manière dont le Compartiment Invesco Sustainable Global Income Fund est géré ni ne se traduira par une quelconque modification de son profil de risque.

H. Modification des informations précontractuelles (Annexe B du Prospectus) pour les Compartiments Invesco Euro Corporate Bond Fund, Invesco Global Total Return (EUR) Bond Fund, Invesco Euro Short-Term Bond Fund, Invesco Global Income Fund, Invesco Pan European High Income Fund, Invesco Sterling Bond Fund², Invesco Global Investment Grade Corporate Bond Fund et Invesco Euro Bond Fund (les « Compartiments concernés »)

À compter de la Date de prise d'effet, les informations précontractuelles des Compartiments concernés seront mises à jour afin d'inclure un engagement de 10 % minimum dans des investissements durables. Outre les exclusions existantes applicables, les Compartiments concernés entendent réaliser des investissements durables en contribuant à des objectifs environnementaux (tels que le changement climatique, la gestion de l'eau, la prévention de la pollution) et à des objectifs sociaux (tels que la santé, le bien-être et l'égalité des sexes).

Les Compartiments concernés cherchent à atteindre ces objectifs en investissant dans (i) des émetteurs qui contribuent positivement à certains Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies (généralisant au moins 25 % des revenus de l'émetteur) liés aux objectifs ci-dessus, ou (ii) des obligations vertes, sociales ou liées à la durabilité. Les Compartiments concernés peuvent également utiliser une approche « best-in-class » pour la proportion de la dette des Compartiments concernés pour sélectionner les sociétés ayant obtenu un score supérieur à celui de leurs pairs sur des facteurs environnementaux ou sociaux (les scores de 1 ou 2 sur les facteurs environnementaux ou sociaux peuvent être pris en compte à condition que l'émetteur soit à la hauteur dans l'autre pilier), sur la base de la méthodologie de notation exclusive du Gestionnaire d'investissement. Il convient de noter que l'ensemble de la pondération du portefeuille sera considérée comme investissement durable une fois les critères ci-dessus remplis.

² Ce compartiment n'est pas autorisé à la commercialisation en Belgique et en France.

Les informations en matière de durabilité seront également mises à jour en conséquence. Les informations en matière de durabilité sont disponibles sur le site Internet www.invesco.eu. Veuillez sélectionner votre pays et votre profil d'investisseur pour pouvoir accéder aux pages produit des Compartiments concernés ou à la rubrique « Documentation légale » du menu « Documentation », où vous trouverez le document d'informations en matière de durabilité, notamment le résumé des caractéristiques environnementales et/ou sociales que les Compartiments concernés promeuvent dans votre langue.

Ce changement n'aura pas d'impact significatif sur le profil de risque des Compartiments.

I. Modification des informations précontractuelles (Annexe B du Prospectus) pour plusieurs compartiments

À compter de la Date de prise d'effet, les informations précontractuelles des Compartiments énumérés à l'annexe 1 du présent avis seront mises à jour afin d'inclure une exclusion supplémentaire des émetteurs souverains. Les émetteurs ayant obtenu la note E (sur une échelle de A à E) lors de l'évaluation qualitative des gestionnaires d'investissement seront exclus des compartiments concernés énumérés.

Les informations en matière de durabilité des compartiments concernés seront également mises à jour en conséquence. Les informations en matière de durabilité sont disponibles sur le site Internet www.invesco.eu. Veuillez sélectionner votre pays et votre profil d'investisseur pour pouvoir accéder aux pages produit des Compartiments ou à la rubrique « Documentation légale » du menu « Documentation », où vous trouverez le document d'informations en matière de durabilité, notamment le résumé des caractéristiques environnementales et/ou sociales que les Compartiments promeuvent dans votre langue.

L'attention des Actionnaires est attirée sur le fait qu'une partie importante de l'exercice de rééquilibrage sera effectuée à la date de prise d'effet, et que certaines opérations peuvent prendre plusieurs Jours ouvrables. L'exercice complet devrait prendre jusqu'à 5 Jours ouvrables. Par conséquent, les compartiments énumérés à l'annexe 1 peuvent ne pas se conformer entièrement à leurs informations précontractuelles mises à jour jusqu'au 25 janvier 2024. Bien qu'il soit prévu que l'ensemble du processus puisse être achevé dans un délai de 5 Jours ouvrables, il est possible que certains événements imprévus, tels qu'un manque de liquidité du marché, empêchent l'exécution de cette opération dans le délai précité. On s'attend néanmoins à ce que toute proportion non achevée dans les 5 Jours ouvrables soit négligeable.

Ce changement n'aura pas d'impact significatif sur le profil de risque des compartiments concernés.

J. Mise à jour des informations précontractuelles (Annexe B du Prospectus) pour les Compartiments Invesco Sustainable Global Structured Equity Fund, Invesco Sustainable Pan European Structured Equity Fund et Invesco Sustainable Allocation Fund

À compter de la Date de prise d'effet, les informations précontractuelles des Compartiments Invesco Sustainable Global Structured Equity Fund, Invesco Sustainable Pan European Structured Equity Fund et Invesco Sustainable Allocation Fund seront mises à jour afin d'augmenter l'engagement minimum dans des investissements durables comme suit :

Nom du Compartiment	Proportion minimum actuelle d'investissements durables	Nouvelle proportion minimum d'investissements durables
Invesco Sustainable Global Structured Equity Fund	10 %	70 %
Invesco Sustainable Pan European Structured Equity Fund	10 %	70 %
Invesco Sustainable Allocation Fund	10 %	50 %

Les Compartiments Invesco Sustainable Global Structured Equity Fund, Invesco Sustainable Pan European Structured Equity Fund et Invesco Sustainable Allocation Fund ont toujours détenu une proportion d'investissements durables supérieure à l'engagement minimum de 10 % figurant dans les informations précontractuelles. La proportion minimum d'investissements durables mise à jour sera davantage alignée sur les participations réelles. La mise à jour ci-dessus n'aura aucun impact sur la stratégie d'investissement des Compartiments Invesco Sustainable Global Structured Equity Fund, Invesco Sustainable Pan European Structured Equity Fund et Invesco Sustainable Allocation Fund.

Pour rappel, les investissements durables pour les compartiments ci-dessus sont évalués comme suit :

(i) émetteurs qui contribuent positivement à certains Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies (générant au moins 25 % des revenus de l'émetteur) liés aux objectifs climatiques ci-dessus, ou

(ii) sociétés qui génèrent une part importante de leur chiffre d'affaires à partir de thèmes ayant un impact environnemental, tels que la transition énergétique (en sélectionnant des sociétés parmi les meilleurs 25 % sur la base du score de transition énergétique dans leur région et leur secteur), la santé (en sélectionnant des sociétés faisant partie du secteur 35 du GICS) et l'alimentation (en sélectionnant des sociétés faisant partie de l'industrie 302020 du GICS).

Les Compartiments Invesco Sustainable Global Structured Equity Fund, Invesco Sustainable Pan European Structured Equity Fund et Invesco Sustainable Allocation Fund utilisent également une approche « best-in-class », en utilisant la méthodologie de notation exclusive du Gestionnaire d'investissement et en sélectionnant des sociétés parmi les meilleurs 75 % au sein du groupe de référence pour chaque score éligible.

Il convient de noter que l'ensemble de la pondération du portefeuille sera considérée comme investissement durable une fois les critères ci-dessus remplis.

K. Clarification de l'objectif et la politique d'investissement et modification de l'indice de référence à des fins de comparaison et pour calculer l'exposition globale du Compartiment Invesco Environmental Climate Opportunities Bond Fund

À compter de la Date de prise d'effet, l'objectif et la politique d'investissement seront clarifiés afin de refléter son objectif principal en tant que stratégie d'obligations d'entreprises de qualité Investment grade (ainsi que d'autres titres de créance émis par des émetteurs quasi souverains, supranationaux ou des organismes publics internationaux). En outre, il sera précisé que la dette souveraine utilisée à des fins de gestion de la durée et de la liquidité peut ne pas être alignée sur les caractéristiques environnementales.

Dans le cadre de cette clarification, l'indice de référence utilisé à des fins de comparaison et pour calculer l'exposition globale sera modifié comme suit à partir de la Date de prise d'effet :

Indice de référence actuel	Nouvel indice de référence
75 % de l'indice ICE BofA Global Corporate Index (USD Hedged) / 25 % de l'indice ICE BofA Global High Yield Index (USD Hedged)	85 % de l'indice ICE BofA Global Corporate Index (USD Hedged) / 15 % de l'indice ICE BofA Global High Yield Index (USD Hedged)

Les clarifications ci-dessus n'ont aucun impact sur le processus d'investissement du Compartiment Invesco Environmental Climate Opportunities Bond Fund ni sur son profil de risque.

Les informations précontractuelles figurant à l'Annexe B du Prospectus ainsi que les publications d'informations en matière de durabilité seront mises à jour en conséquence. Les informations en matière de durabilité sont disponibles sur le site Internet www.invesco.eu. Veuillez sélectionner votre pays et votre profil d'investisseur pour pouvoir accéder aux pages produit des Compartiments concernés ou à la rubrique « Documentation légale » du menu « Documentation », où vous trouverez le document d'informations en matière de durabilité, notamment le résumé des caractéristiques environnementales et/ou sociales que les Compartiments concernés promeuvent dans votre langue.

L. Mise à jour de l'objectif et la politique d'investissement et modification de la dénomination du Compartiment Invesco Metaverse Fund

À compter de la Date de prise d'effet, l'objectif et la politique d'investissement du Compartiment Invesco Metaverse Fund seront mis à jour afin d'élargir et de préciser que l'univers d'investissement comprend des sociétés liées à l'intelligence artificielle (« IA »).

Le Compartiment Invesco Metaverse Fund sera renommé **Invesco Metaverse and AI Fund** pour tenir compte de la clarification de l'univers d'investissement expliquée ci-dessus.

Les clarifications ci-dessus ne modifient pas la stratégie d'investissement actuelle ni le processus d'investissement.

En outre, la limite de China Stock Connect passera de 10 % à une nouvelle limite supérieure de **20 %** en raison de l'inclusion croissante des Actions A chinoises au sein des marchés émergents et des indices asiatiques. Ce changement n'aura pas d'impact sur le profil de risque du Compartiment Invesco Metaverse Fund.

M. Nomination d'Invesco Asset Management Singapore Ltd en tant que Sous-gestionnaire d'investissement des Compartiments Invesco Asian Flexible Bond Fund et Invesco Asian Investment Grade Bond Fund

À compter de la Date de prise d'effet, Invesco Asset Management Singapore Ltd sera nommée en tant que Sous-gestionnaire d'investissement des Compartiments Invesco Asian Flexible Bond Fund et Invesco Asian Investment Grade Bond Fund.

Cette nomination vise à faciliter la mise en œuvre du processus d'investissement au sein de l'équipe de gestion des titres à revenu fixe d'Invesco en Asie afin de fonctionner efficacement, le cas échéant.

La manière dont les Compartiments Invesco Asian Flexible Bond Fund et Invesco Asian Investment Grade Bond Fund sont gérés restera inchangée.

N. Clarification de l'objectif et la politique d'investissement du Compartiment Invesco Sustainable Allocation Fund

Le Compartiment Invesco Sustainable Allocation Fund a été agréé à Hong Kong et la Securities & Futures Commission (la « SFC ») a demandé quelques clarifications/améliorations de l'objectif et la politique d'investissement du Compartiment Invesco Sustainable Allocation Fund, reproduites dans la présente mise à jour du Prospectus.

O. Réduction de la commission de gestion du Compartiment Invesco Emerging Markets Equity Fund

À compter du 1^{er} février 2024, la commission de gestion du Compartiment Invesco Emerging Markets Equity Fund sera réduite comme suit :

Catégorie d'actions	Commission de gestion existante	Nouvelle commission de gestion
A	1,50 %	1,40 %
B*#	1,50 %	1,40 %
C*	1,00 %	0,90 %
E*#	2,25 %	1,90 %
F*#	2,25 % (max)	1,90 % (max)
J*#	1,50 %	1,40 %
P/PI* #	0,75 % (max)	0,70 % (max)
R*#	1,50 %	1,40 %
S*#	0,75 %	0,70 %

T/TI*#	0,75 % (max)	0,70 % (max)
Z	0,75 %	0,70 %

Afin de lever toute ambiguïté, la commission de gestion des Catégories d'actions « I » n'a subi aucune modification, car ces Catégories d'actions ne supportent pas de commission de gestion.

P. Mise à disposition des documents et informations complémentaires

Veillez consulter le site Internet de la Société de gestion (<http://invescomanagementcompany.lu>) pour obtenir la liste des catégories d'Actions disponibles pour chaque Compartiment.

Vous souhaitez obtenir des informations complémentaires ?

Le Prospectus mis à jour, ses Annexes A et B et les Documents d'informations clés sont disponibles gratuitement au siège social de la SICAV. Ces documents sont également disponibles sur le site Internet de la Société de gestion de la SICAV (Invesco Management S.A.).

Si vous avez des questions sur ce qui précède ou si vous souhaitez obtenir des informations sur d'autres produits de la gamme de compartiments Invesco commercialisés dans votre juridiction, veuillez contacter votre bureau Invesco local.

Contacts

- Allemagne : Invesco Asset Management Deutschland GmbH : (+49) 69 29807 0,
- Autriche : Invesco Asset Management Österreich- Zweigniederlassung der Invesco Asset Management Deutschland GmbH : (+43) 1 316 20-0,
- Irlande : Invesco Investment Management Limited : (+353) 1 439 8000,
- Hong Kong : Invesco Asset Management Asia Limited : (+852) 3191 8282,
- Espagne : Invesco Management S.A. Sucursal en España : (+34) 91 781 3020,
- Belgique : Invesco Management S.A. (Luxembourg) succursale belge : (+32) 2 641 01 81,
- France : Invesco Management S.A., Succursale en France : (+33) 1 56 62 43 77,
- Italie : Invesco Management S.A. Succursale Italia : (+39) 02 88074.1,
- Suisse : Invesco Asset Management (Schweiz) AG : (+41) 44 287 9000,
- Pays-Bas : Invesco Management S.A. Succursale néerlandaise : (+31) 208 00 61 82,
- Suède : Invesco Management S.A. (Luxembourg) Swedish Filial : (+46) 8 505 413 76,
- Royaume-Uni : Invesco Global Investment Funds Limited : (+44) 0 1491 417 000.

Si vous êtes un client direct, veuillez contacter l'équipe de services aux investisseurs à Dublin au (+353) 1 4398100 (option 2).

Q. Informations complémentaires

La valeur des investissements et le revenu qui en découle peuvent varier (en partie en raison des fluctuations des taux de change). Les investisseurs peuvent ne pas récupérer la totalité du montant investi.

Pour les Actionnaires en Allemagne : si vous agissez en qualité de distributeur pour des clients allemands, il est porté à votre attention que vous n'êtes pas tenu de transmettre la présente circulaire à vos clients finaux sur un support durable.

Pour les Actionnaires en Suisse : le Prospectus, les Documents d'informations clés, les Statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels d'Invesco Funds peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse. Invesco Asset Management (Switzerland) Ltd., Talacker 34, 8001 Zurich, est le représentant suisse et l'agent payeur suisse est BNP PARIBAS, Paris, succursale de Zurich, Selnaustrasse 16, 8002 Zurich

Pour les Actionnaires en Italie : les demandes de rachat seront effectuées conformément aux conditions du Prospectus. Les Actionnaires pourront racheter leurs actions sans frais de rachat autres que la commission d'intermédiation appliquée par les agents payeurs concernés en Italie, comme indiqué dans l'Annexe du formulaire de demande italien en vigueur et disponible sur le site Internet www.invesco.it.

Pour les Actionnaires en Belgique : le Prospectus (en anglais), les Documents d'information clé (en français), le dernier rapport semestriel et le dernier rapport annuel (en anglais) des Familles de Compartiments sont également disponibles gratuitement auprès de correspondant (Invesco Management S.A. (Luxembourg) succursale belge, 143/4 Avenue Louise, B-1050 Brussels). Par ailleurs, les valeurs nettes d'inventaire (VNI) des compartiments commercialisés en Belgique sont publiées dans l'Echo, De Tijd et sur le site www.beama.be

Pour les Actionnaires au Royaume-Uni : les Documents d'informations clés pour l'investisseur (DICI) sont disponibles sur le site Internet local du Royaume-Uni conformément aux exigences du Royaume-Uni.

Un exemplaire du présent courrier est disponible dans plusieurs langues. Pour de plus amples informations, veuillez contacter notre équipe de services aux investisseurs à Dublin, au (+353) 1 439 8100 (option 2) ou votre bureau Invesco local.

Merci d'avoir pris le temps de lire ces informations.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Sur ordre du Conseil d'administration

Peter Carroll



Reconnu par Invesco Management S.A.

Annexe 1

Compartiments	
Invesco Asia Asset Allocation Fund	Invesco Global Flexible Bond Fund
Invesco Asian Flexible Bond Fund	Invesco Global High Yield Short Term Bond Fund
Invesco Asian Investment Grade Bond Fund	Invesco Global Investment Grade Corporate Bond Fund
Invesco Belt and Road Debt Fund	Invesco Global Total Return (EUR) Bond Fund
Invesco Bond Fund ³	Invesco India Bond Fund
Invesco Emerging Markets Local Debt Fund	Invesco Real Return (EUR) Bond Fund
Invesco Emerging Markets Bond Fund	Invesco Sterling Bond Fund ⁴
Invesco Emerging Market Corporate Bond Fund	Invesco UK Investment Grade Bond Fund
Invesco Emerging Market Flexible Bond Fund	Invesco USD Ultra-Short Term Debt Fund
Invesco Euro Bond Fund	Invesco US High Yield Bond Fund
Invesco Euro Corporate Bond Fund	Invesco US Investment Grade Corporate Bond Fund
Invesco Euro Short Term Bond Fund	Invesco Global Income Fund
Invesco Euro Ultra-Short Term Debt Fund	Invesco Pan European High Income Fund

³ Ce compartiment n'est pas autorisé à la commercialisation en Belgique.

⁴ Ce compartiment n'est pas autorisé à la commercialisation en Belgique et en France.